ARRETE N° 2023-D- du

Portant réglementation de la circulation sur la route départementale n° 75a du PR 0+000 au PR 0+320, du 17/04/2023 au 27/05/2023 de 7:30 à 18:30, à l'occasion de travaux d'enrobé coulé à froid, commune de MOUHERS

Le Président du Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu le règlement de voirie départementale adopté par le Conseil départemental le 9 février 2018,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Indre n° 2022-D-2533 du 23 août 2022 portant délégation de signature à M. Christophe COURTEMANCHE, Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education et aux agents en fonction dans les services relevant de son autorité,

Vu la demande de l'entreprise COLAS CHATEAUROUX présentée le 24/03/2023,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la route départementale n° 75a du PR 0+000 au PR 0+320, du 17/04/2023 au 27/05/2023 de 7:30 à 18:30, à l'occasion de travaux d'enrobé coulé à froid,

Sur proposition de M. le Chef de l'unité territoriale de La Châtre

ARRETE

Article 1 :
Du 17/04/2023 au 27/05/2023 de 7:30 à 18:30, à l'occasion de travaux d'enrobé coulé à froid, réalisés par l'entreprise COLAS CHATEAUROUX et/ou ses sous-traitants, la circulation sera interdite à tout véhicule sur la route départementale n° 75a du PR 0+000 au PR 0+320, commune de MOUHERS.

Article 2 :
Pendant la durée de l'interdiction, la circulation sera déviée dans les deux sens, par :

Département de l'Indre

Hôtel du Département
Place de la victoire et des Alliés – CS 20639 – 36020 Châteauroux cedex
Tél : 02 54 27 34 36 – Fax : 02 54 27 60 69 – Email : contact@indre.fr – Site Internet : www.indre.fr

- RD 75a du PR 0+320 au PR 2+701, commune de MOUHERS,
- RD 38 du PR 22+529 au PR 19+377, communes de MOUHERS et CLUIS,
- RD 990 du PR 31+457 au PR 28+324, communes de CLUIS et MOUHERS.

Article 3 :
La signalisation de chantier nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise COLAS CHATEAUROUX et/ou ses sous-traitants, chargés des travaux.

La signalisation de déviation sera mise en place, entretenue et déposée par les services du Département.

Article 4 :
Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :
- chaque extrémité des sections réglementées
- l'Hôtel du Département, au lieu habituel
- la mairie de chaque commune concernée

Article 6 :
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :
M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education du Département de l'Indre,
M. le Colonel, commandant du groupement de gendarmerie de l'Indre
Les maires de MOUHERS et CLUIS
L'entreprise COLAS CHATEAUROUX
Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME
Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX
Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,
Pour le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires,
du Patrimoine et de l'Education,
Le Chef de l'Unité Territoriale de La Châtre

Nicolas MOREAU

Renseignements :
Unité Territoriale de La Châtre
2 rue Joseph Ageorges - 36400 LA CHATRE - Tél : 02.54.62.12.20 -
dgartpe-utlachatre@indre.fr

Délai et voies de recours
Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Limoges.

PLAN DE DEVIATION
Commune de MOUHERS
RD 75a - Travaux MBCF

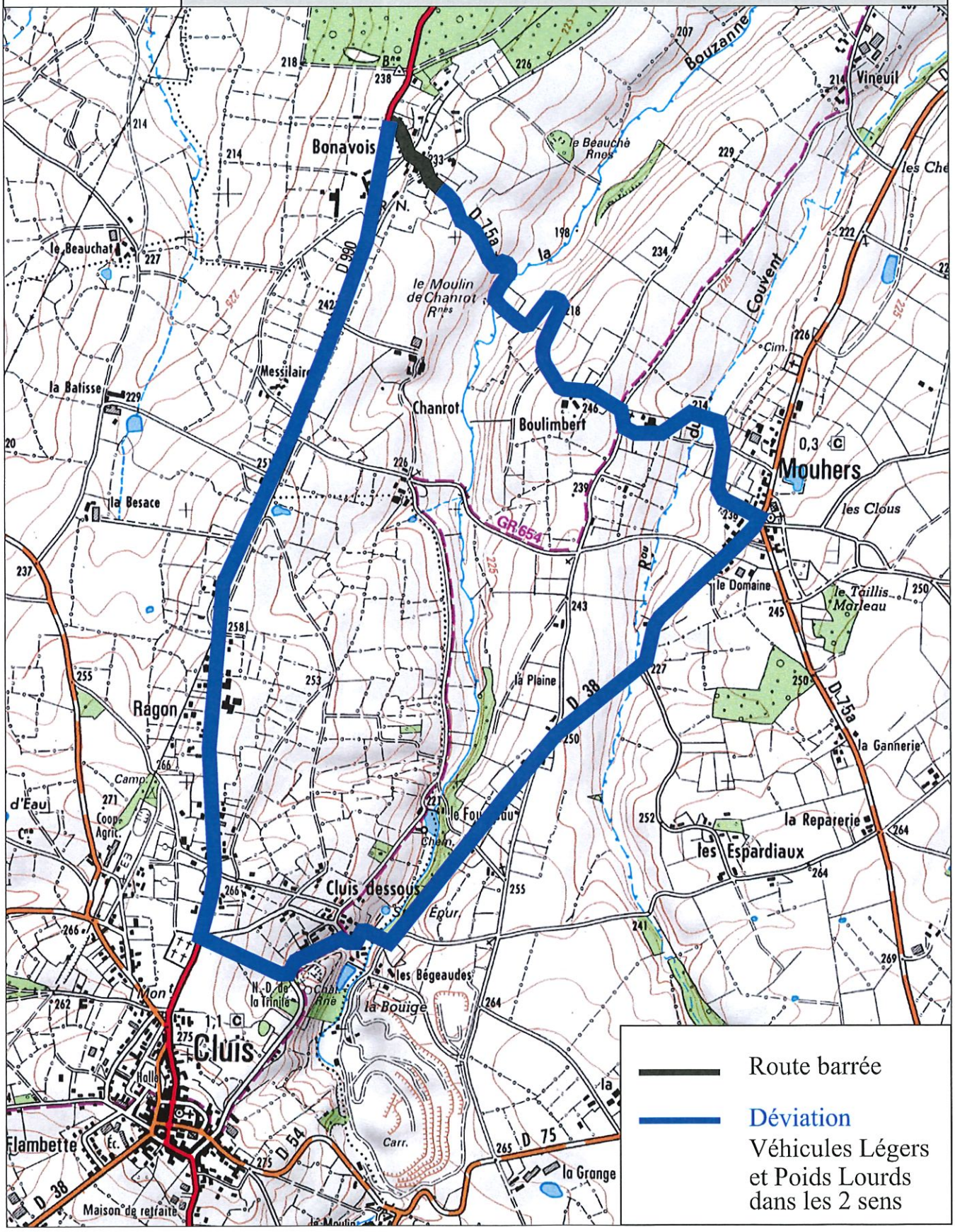

Route barrée

Déviation
Véhicules Légers et Poids Lourds dans les 2 sens